Nations Unies S/2004/274



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 avril 2004

Original: français

Lettre datée du 26 mars 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur mon rapport du 16 mars 2004 sur la situation au Burundi (S/2004/210), dans lequel j'ai recommandé au Conseil de sécurité d'élargir le rôle de l'Organisation dans le pays, de façon à apporter le soutien nécessaire à la consolidation du processus de paix.

Comme vous le savez, conformément à l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation conclu le 28 août 2000, l'élection d'un nouveau gouvernement au Burundi doit avoir lieu avant le 31 octobre 2004. Or, il reste beaucoup à faire avant cette date. Pour appuyer au mieux le Gouvernement de transition, j'ai souligné à cet égard que si l'Organisation était appelée à renforcer son rôle dans le pays, il y aurait fort à faire en très peu de temps. J'ai donc proposé que la Mission africaine au Burundi et le Bureau des Nations Unies au Burundi forment le noyau, respectivement, de la composante militaire et de la composante civile d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies dans le pays.

Sous réserve des décisions du Conseil de sécurité, j'ai l'intention de commencer immédiatement la planification et la préparation d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies au Burundi. Je serais reconnaissant au Conseil de sécurité de bien vouloir me donner son accord.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

04-29645 (F) 020404 020404